

RÈGLEMENT NUMÉRO 1111-2015

(Mise à jour administrative : 31 mai 2024)

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION
DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE
LA VILLE DE VICTORIAVILLE**

ATTENDU QUE les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent à toute municipalité de financer tout ou partie de ses biens, de ses services ou de ses activités au moyen d’un mode de tarification;

ATTENDU QUE dans l’intérêt de la Ville de Victoriaville et de ses citoyens, il apparaît à propos de fixer un tarif en fonction des bénéfices reçus en imputant directement aux usagers les coûts ou une partie des coûts qu’ils engendrent;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Christian Lettre lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1.1 – DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots et les expressions qui suivent ont le sens ou l’application qui leur est ci-après attribué :

- Non-résident :** Personne physique n’ayant pas de résidence sur le territoire de la Ville de Victoriaville. La résidence d’une personne est le lieu où elle demeure de façon habituelle.
- Enfant :** Toute personne physique âgée de moins de 18 ans.
- Adulte :** Toute personne physique âgée de 18 ans et plus.
- Année :** L’année de calendrier.
- Ville :** La Ville de Victoriaville.

(1290-2019, a. 2; 1497-2022, a. 4; 1553-2023, a. 2; 1570-2024, a. 2)

/2...

ARTICLE 1.2 – EXCEPTIONS À LA TARIFICATION

Le tarif pour les non-résidents ne s'applique pas dans les cas suivants :

- les étudiants fréquentant les établissements scolaires de Victoriaville ayant une adresse permanente dans une autre municipalité;
- les propriétaires des entreprises sur le territoire de Victoriaville ainsi que leur famille immédiate;
- les joueurs des équipes élités.

(1570-2024, a. 3)

ARTICLE 2 – TARIFS

Les tarifs imposés pour les biens, les services ou les activités offerts par la Ville sont prévus aux annexes ci-jointes et font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 – TAXES

Lorsqu'applicables, les taxes fédérales et provinciales s'ajoutent aux tarifs prévus aux annexes ci-jointes.

(1553-2023, a. 2)

ARTICLE 4 – INDEXATION

Les tarifs prescrits au présent règlement sont indexés au premier janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada (données mensuelles non désaisonnalisées, ensemble) pour une année complète se terminant en juillet de l'année précédente. La majoration ne peut être plus élevée que 3 % ni moins élevée que 2 %. Les tarifs avant taxes sont arrondis au 0,10 \$ si le tarif est inférieur à 20 \$, au dollar si le tarif est entre 20 \$ et 1 000 \$ et au 10 \$ si le tarif est supérieur à 1 000 \$. Exception faite des tarifs des stationnements et du patinage libre qui sont arrondis au 0,25 \$ après taxes.

(1562-2024, a. 2)

L'indexation s'applique aux tarifs non arrondis. Toutefois, aucune indexation ni arrondissement n'est imposé aux tarifs qui sont établis par une loi, un organisme externe ou une entente, si l'indexation a pour effet d'augmenter le tarif à une valeur plus élevée que celle permises dans ces documents.

(1553-2023, a. 2)

ARTICLE 5 – ENTENTE PARTICULIÈRE

Sauf lorsque autrement stipulé dans une entente particulière, laquelle a préséance sur les dispositions du présent règlement, la Ville établit que tout ou partie de ses biens, de ses services ou de ses activités sont financés au moyen d'un mode de tarification.

/3...

ARTICLE 6 – INTÉRÊT

Les tarifs prévus aux annexes portent intérêts après 30 jours de la date à laquelle le tarif est dû au taux annuel de 15 % et ces intérêts sont assimilés au tarif aux fins de perception.

ARTICLE 7 – PERCEPTION

Dans tous les cas où la somme due à la Ville est liée à un immeuble et que le débiteur est le propriétaire de cet immeuble, le tarif est assimilé à une taxe foncière et pourra être perçu comme tel.

Dans tous les autres cas, la Ville pourra percevoir toute somme due en vertu du présent règlement en s'adressant à la cour municipale ou par tout autre moyen prévu par la loi.

ARTICLE 8 – ANNEXES

Le présent règlement comprend les annexes ci-après énumérées :

- Annexe 1 : Service de la gestion du territoire
- Annexe 2 : Service des technologies de l'information
- Annexe 3 : Service du loisir, de la culture et du développement des communautés
- Annexe 4 : Service des finances
- Annexe 5 : Service de sécurité incendie
- Annexe 6 : Service juridique
- Annexe 7 : Service des travaux publics
- Annexe 8 : Service des infrastructures

(1553-2023, a. 2; 1562-2024, a. 3)

ARTICLE 9 – PRÉSÉANCE

En cas de disparité avec des tarifs prévus dans d'autres règlements de la Ville, les tarifs apparaissant aux annexes ci-jointes ont préséance sur tout autre tarif.

ARTICLE 10 – LIMITATION

Le présent règlement n'est pas limitatif à toute autre compensation à laquelle pourrait prétendre avoir droit la Ville de Victoriaville.

/4...

ARTICLE 11 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 6 juillet 2015

(Signé) Alain Rayes

ALAIN RAYES
Maire

(Signé) Yves Arcand

YVES ARCAND
Greffier

ANNEXE 1 - SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
Permis de lotissement		52,00 \$	par lot
Permis de construction ⁽¹⁾	Construction d'habitation unifamiliale	515,00 \$	
	Construction d'habitation de 2 logements et plus	52,00 \$	par permis
		1,30 \$	par tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux au-dessus de 10 000 \$
	Modification ou agrandissement d'une habitation comprenant l'ajout de logement	52,00 \$	par permis
		1,30 \$	par tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux au-dessus de 10 000 \$
	Construction, agrandissement, rénovation, réparation et transformation d'une habitation sans ajout de logement	52,00 \$	par permis
		2,20 \$	par tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux au-dessus de 10 000 \$
	Construction accessoire à l'usage d'habitation	52,00 \$	par permis
		2,20 \$	par tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux au-dessus de 10 000 \$
	Construction, agrandissement, rénovation, réparation et transformation d'une construction autre que l'usage d'habitation	52,00 \$	par permis
		2,20 \$	par tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux au-dessus de 10 000 \$
	Fondations	103,00 \$	par permis
Certificats d'autorisation ⁽¹⁾	Usage temporaire	21,00 \$	
	Démolition	52,00 \$	pour une construction principale
		- \$	Gratuit pour une construction accessoire
	Déplacement d'une construction	103,00 \$	Construction principale
		21,00 \$	Construction accessoire
	Affichage	52,00 \$	
		3,10 \$	du mètre carré de superficie d'affichage
	Aménagement de terrain	52,00 \$	
	Installation septique	103,00 \$	
	Prélèvement des eaux	103,00 \$	
	Abattage et étêtage d'arbres	- \$	Gratuit
	Abattage d'un arbre pour des motifs esthétiques ⁽²⁾	515,00 \$	
Renouvellement de permis et de certificats		31,00 \$	
Demande de démolition d'un bâtiment patrimonial qui doit passer par le comité de démolition		412,00 \$	Règlement no. 1376-2020
Demande ayant trait aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)		2 000,00 \$	1268-2019
Demande de modification réglementaire		2 000,00 \$	
Demande d'usage conditionnel		1 300,00 \$	1269-2019
Demande de PIIA		- \$	Gratuit
Demande de dérogation mineure		618,00 \$	1266-2019
	Pour une demande dont l'objet vise une construction existante avant le 1er septembre 1987	309,00 \$	

ANNEXE 1 - SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
Demande au Comité sur l'application du Code de construction aux bâtiments existants		52,00 \$	
Bac de recyclage		140,00 \$	
Bac de matières organiques		140,00 \$	
Vidange des installations septiques	Vidange complète systématique (en haute saison) ⁽³⁾	188,00 \$	
	Vidange sélective systématique (en haute saison) ⁽³⁾	155,00 \$	
	Vidange complète systématique d'une 2e fosse à une même adresse sur un même terrain (en haute saison) ⁽³⁾	117,00 \$	
	Vidange sélective systématique d'une 2e fosse à une même adresse sur un même terrain (en haute saison) ⁽³⁾	98,00 \$	
	Vidange complète ou sélective supplémentaire (en haute saison) ⁽³⁾	202,00 \$	
	Vidange complète ou sélective supplémentaire (en dehors de la haute saison) ⁽³⁾	237,00 \$	
	Frais supplémentaires si la capacité de la fosse excède 5,8 mètres cubes (par mètre cube excédentaire)	31,00 \$	
	Frais supplémentaires si le tuyau doit être déployé de plus de 45 mètres	109,00 \$	
	Déplacement supplémentaire (si la fosse est inaccessible ou si les travaux préalables n'ont pas été effectués)	61,00 \$	
DIVISION DE LA GÉOMATIQUE			
Données en format vectoriel (lignes) ou matriciel (image)			
Extrait	Groupe primaire	- \$	Gratuit (site Web)
	Groupe réglementaire	- \$	Gratuit
	Groupe professionnel	82,00 \$	par demande
		52,00 \$	par kilomètre carré
	Groupe imagerie	82,00 \$	par demande
		206,00 \$	par kilomètre carré
Territoire de Victoriaville	Groupe primaire	- \$	Gratuit (site Web)
	Groupe réglementaire	- \$	Gratuit
	Groupe professionnel	979,00 \$	
	Groupe imagerie	2 580,00 \$	
Territoire de Victoriaville (Mise à jour annuelle)	Groupe primaire	- \$	Gratuit (site Web)
	Groupe réglementaire	- \$	Gratuit
	Groupe professionnel	464,00 \$	
	Groupe imagerie	- \$	N/A

ANNEXE 1 - SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
Impression			
Vectorielle, sans ortho	11X17 et moins	2,60 \$	Gratuit 10 copies et moins
	18X24 (3 pi ²)	3,60 \$	
	24X36 (6 pi ²)	4,60 \$	
	36X48 (12 pi ²)	5,70 \$	
Trame pleine ou avec ortho	11X17 et moins	3,60 \$	Gratuit 10 copies et moins
	18X24 (3 pi ²)	5,70 \$	
	24X36 (6 pi ²)	8,80 \$	
	36X48 (12 pi ²)	12,90 \$	
Préparation de plan ou autre document			
Fichier format pdf (main- d'œuvre)	Moins 15 min.	- \$	Gratuit
	15 min. et plus	82,00 \$	par heure
	Groupe OSBL	- \$	Gratuit

⁽¹⁾ Lorsque le permis est exigé uniquement parce qu'un PIIA est applicable, celui-ci est gratuit.

⁽²⁾ Autorisé en vertu de l'article 7.2.5 du règlement de zonage en vigueur.

⁽³⁾ La haute saison s'étend à partir de la semaine débutant le premier lundi du mois de mai jusqu'au vendredi suivant le deuxième lundi du mois de novembre, inclusivement.

ANNEXE 2 - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Appel de service à l'intérieur des heures de bureau	78,00 \$	par heure
	0,50 \$	par km (frais de transport (même tarif que la Ville))
Appel de service en dehors des heures de bureau	105,00 \$	par heure
	0,50 \$	par km (frais de transport (même tarif que la Ville))

ANNEXE 3 - SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
SALLES			
Agri-Sports (400, boulevard Jutras Est)	Salle Antonio-Tourigny (8 h à 0 h - capacité de 431)	72,00 \$	pour 3 heures (réunion)
		144,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
	Claude et Lise Pépin (8 h à 0 h - capacité de 152)	52,00 \$	pour 3 heures (réunion)
		103,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
Cégep de Victoriaville (475, rue Notre-Dame Est)	Cafétéria (capacité de 200)	118,00 \$	par jour
	Salles de classe	26,00 \$	pour 3 heures
		10,30 \$	par heure additionnelle
	Salle de regroupement (capacité de 100)	165,00 \$	par jour
Club de l'Âge d'Or (2 rue Drouin)	Salles diverses (8 h à 23h - capacité de 10 à 70)	41,00 \$	pour 3 heures
		15,50 \$	par heure additionnelle
	Grande salle - Local 105 (8h à 23h - capacité de 200 à 350)	77,00 \$	pour 3 heures
		28,00 \$	par heure additionnelle
Colisée Desjardins de Victoriaville (400, boulevard Jutras Est)	Arthabaska (8h à 0h - capacité de 52)	41,00 \$	pour 3 heures (réunion)
		72,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
		52,00 \$	après 1 h
		52,00 \$	pour 3 heures (réunion)
	Arthabaska-Ste-Victoire (8h à 0h - capacité de 90)	103,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
		52,00 \$	après 1 h
		41,00 \$	pour 3 heures (réunion)
	Ste-Victoire (8h à 0h - capacité de 38)	52,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
		52,00 \$	après 1 h
		41,00 \$	pour 3 heures (réunion)
	St-Christophe (8h à 0h - capacité de 38)	52,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
		52,00 \$	après 1 h
		52,00 \$	pour 3 heures (réunion)
	St-Christophe-Victoriaville (8h à 0h capacité de 90)	103,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
		52,00 \$	après 1 h
		41,00 \$	pour 3 heures (réunion)
	Victoriaville (8h à 0h - capacité de 52)	72,00 \$	pour 3 heures (réception)
		15,50 \$	par heure additionnelle
		52,00 \$	après 1 h
		52,00 \$	après 1 h

ANNEXE 3 - SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
PLATEAUX LOCATIFS			
Agri-Sports (400, boulevard Jutras Est)		258,00 \$	par terrain par jour (comprend les équipements et ne comprend pas les frais de montage/démontage)
Colisée Desjardins de Victoriaville (400, boulevard Jutras Est)		1 240,00 \$	par jour (comprend les équipements et ne comprend pas les frais de montage/démontage)
Jean-Béliveau (474, boulevard Jutras Est)		618,00 \$	par jour (comprend les équipements et ne comprend pas les frais de montage/démontage)
Cégep de Victoriaville - Grand Auditorium (475, rue Notre-Dame Est)		216,00 \$	par jour
Entrepôts	17, rue des Forges	103,00 \$	par an
	175, boul. Bois-Francis Sud	103,00 \$	par an
	Colisée Desjardins (hockey)	412,00 \$	par an
	Pavillon Jean-Béliveau (hockey)	103,00 \$	par an
Glissoires	Glissoires sans chambre à air du parc Terre-des-Jeunes	- \$	Pratique libre
	Glissoires sur chambre à air du parc Terre-des-Jeunes	- \$	Gratuit samedi et dimanche sur les heures d'ouverture
Gymnase		23,00 \$	par heure par plateau
Fête ta fête au PEPS (gymnase E)		82,00 \$	par fête
Patinoires extérieures		15,50 \$	par heure
Patinoires intérieures	Jean-Béliveau	127,00 \$	Septembre à avril de 7 h à 17h du lundi au vendredi
		178,00 \$	Septembre à avril de 17 h à 23h du lundi au vendredi
		178,00 \$	Septembre à avril le samedi et le dimanche
	Complexe sportif Sani Marc	127,00 \$	Mai à août de 7h à 17h du lundi au vendredi
		132,00 \$	Mai à août de 17 h à 23h du lundi au vendredi
		127,00 \$	Mai à août le samedi et le dimanche
		127,00 \$	Septembre à avril de 7 h à 17h du lundi au vendredi
		178,00 \$	Septembre à avril de 17 h à 23h du lundi au vendredi
		178,00 \$	Septembre à avril le samedi et le dimanche
		Colisée Desjardins	126,00 \$
	178,00 \$		Septembre à avril de 17 h à 23h du lundi au vendredi
	178,00 \$		Septembre à avril le samedi et le dimanche
	Complexe sportif Sani-Marc (701 rue de l'Acadie)	Patinage libre	1,74 \$
0,87 \$			pour les séniors (60 ans et plus), les enfants (17 ans et moins) et les étudiants (23 ans et moins)
Hockey libre		4,50 \$	pour les 17 ans et plus
		2,70 \$	pour les 16 ans et moins
Patine ta fête		67,00 \$	du 1er septembre au 30 avril
		52,00 \$	du 1er mai au 31 août
Pavillons de parc		- \$	Inclus avec la location lors d'évènement
Piscine extérieure et pataugeoires		62,00 \$	par heure (sauveteurs non-inclus)
SCÈNES EXTÉRIEURES			
Agora Place Ste-Victoire (20, rue de Bigarré)		258,00 \$	par jour
Scène Place Ste-Victoire (20, rue de Bigarré)		258,00 \$	par jour
Boisé des Frères (841, boulevard Bois-Francis Sud)		258,00 \$	par jour

ANNEXE 3 - SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SUITE)

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Parc Terre-des-Jeunes (20, avenue des Nations)	155,00 \$	par jour
SITES D'ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS		
Stationnement De Bigarré (Angle rues Perreault et De Bigarré)	- \$	
Stationnement Colisée (400, boulevard Jutras Est)	- \$	
Stationnement Agri-Sports (400, boulevard Jutras Est)	- \$	
Stationnement Saint-Louis (Angle rues Saint-Louis et Notre-Dame Ouest)	- \$	
Stationnement réservoir Beaudet (40, rue Garand)	- \$	
Parc Terre-des-Jeunes (20, rue des Nations)	- \$	
Parc du Réservoir Beaudet (47, rue Garand)	- \$	
Boisé-des-Frères (Rue Poisson)	- \$	
Mont Arthabaska (100, chemin du Mont Arthabaska)	- \$	
Dépôt à neige (Rue St-Denis)	- \$	
SURFACE DE BÉTON/ASPHALTE		
Colisée Desjardins (400, boulevard Jutras Est) - Capacité de 1100	46,00 \$	par heure
Pavillon Jean-Béliveau (400, boulevard Jutras Est) - Capacité de 968	46,00 \$	par heure
Parc Mgr-Grenier (45, rue des Bouleaux)	10,30 \$	par heure
Parc de l'Île (29, rue Pépin)	10,30 \$	par heure
Parc Catherine (5, rue Catherine)	10,30 \$	par heure
Parc des Goélands (919, rue des Pinsons)	10,30 \$	par heure
Parc Quesnel (129, rue du Curé-Larue)	10,30 \$	par heure
TERRAINS DE BADMINTON ET DE PICKLEBALL INTÉRIEURS		
Agri-Sports (400, boulevard Jutras Est) - 12 terrains de badminton ou 8 terrains de pickleball	4,50 \$	par heure de 8h à 16h et 21h à 23h en semaine, gratuit si accompagné d'un jeune de 17 ans et moins
	6,30 \$	par heure de 16h à 21h en semaine, gratuit si accompagné d'un jeune de 17 ans et moins
	4,50 \$	par heure de 17h à 23h la fin de semaine, gratuit si accompagné d'un jeune de 17 ans et moins
	6,30 \$	par heure de 8 h à 17h la fin de semaine, gratuit si accompagné d'un jeune de 17 ans et moins
	0,90 \$	Location d'équipement: raquette/volant/balle pour les enfants
	1,80 \$	Location d'équipement: raquette/volant/balle pour les adultes
TERRAINS DE BALLE		
Des Amis devient PRONOVOST (33, rue Pronovost)	17,50 \$	par heure de 8h à 23h
Amitié 1 (51, rue Dunant)	17,50 \$	par heure de 8h à 23h
Mgr-Milot 1 + 2 (25, rue Gagné)	17,50 \$	par heure de 8h à 23h
Des Forges (30, rue de l'Académie)	17,50 \$	par heure de 8h à 23h
Ste-Famille (8, rue Saint-Denis)	17,50 \$	par heure de 8h à 23h
De la Rivière (660A, boulevard Bois-Francis Sud)	17,50 \$	par heure de 8h à 23h
Terre-des-Jeunes (20, rue des Nations)	17,50 \$	par heure de 8h à 23h
École Notre-Dame-des-Bois-Francis (82, rue du Curé Suzor)	24,00 \$	par heure de 8h à 23h
STADE DE BASEBALL		
Stade de baseball Rémi-Deshaies (75, boulevard Labbé Sud)	62,00 \$	par heure de mai à octobre

ANNEXE 3 - SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SUITE)

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
TERRAINS DE FERS		
Des Forges (30, rue de l'Académie) - 16 allées	7,70 \$	par heure de 8h à 23h
TERRAINS DE PÉTANQUE		
Âge d'or (2, rue Drouin) - Capacité de 2	7,70 \$	par heure de 8h à 23h
Bellevue (18, rue Jeanne-Mance) - Capacité de 12	7,70 \$	par heure de 8h à 23h
Ste-Famille (8, rue Saint-Denis) - Capacité de 12	7,70 \$	par heure de 8h à 23h
Place Ste-Victoire (20, rue De Bigarré) - Capacité de 1	7,70 \$	par heure de 8h à 23h
Colonial (30, rue Arsène) - Capacité de 4	7,70 \$	par heure de 8h à 23h
TERRAINS DE SOCCER		
Amitié 1 et 2 (51, rue Dunant) - 2 terrains à 7 joueurs	23,00 \$	par heure de 8h à 23h
Bellevue 1 à 5 (18, rue Jeanne-Mance) - 5 terrains à 7 joueurs	23,00 \$	par heure de 8h à 23h
Mgr-Milot 1 et 2 (25, rue Gagné) - 1 terrain à 7 joueurs et 1 terrain à 11 joueurs	23,00 \$	par heure de 8h à 23h
Cégep 2 (475, rue Notre-Dame Est) - 1 terrain à 11 joueurs	23,00 \$	par heure de la fin mai à la début août de 8h à 23h et pendant la période scolaire de 18h à 23h
CÉGEP Stade Yvon-Paré (surface synthétique) (475, rue Notre-Dame Est) - 1 terrain à 11 joueurs	84,00 \$	par heure de la fin mai à la début août de 8h à 23h et pendant la période scolaire de 18h à 23h
De l'Île (25, rue Pépin) - 1 terrain à 7 joueurs	23,00 \$	par heure de 8h à 23h
EQMBO 1 + 2 + 3 (765, rue Notre-Dame Est) - 3 terrain à 9 joueurs	23,00 \$	par heure de la fin mai à la début août de 8h à 23h et pendant la période scolaire de 18h à 23h
Mgr-Grenier 1 + 2 (20, rue des Plaines) - 2 terrains à 7 joueurs	23,00 \$	par heure de la fin mai à la début août de 8h à 23h et pendant la période scolaire de 18h à 23h
Quesnel (129, rue du Curé-Larue) - 1 terrain à 9 joueurs	23,00 \$	par heure de la fin mai à la début août de 8h à 23h et pendant la période scolaire de 18h à 23h
Poly 2 (surface synthétique) (605, rue Notre-Dame Est) - 1 terrain à 11 joueurs	84,00 \$	par heure
École Notre-Dame-des-Bois-Francis (82, rue du Curé-Suzor) - 7 joueurs	24,00 \$	par heure
Complexe Multisport Promutuel (605, rue Notre-Dame Est) - 2 terrains à 7 joueurs ou 1 terrain à 9 joueurs	129,00 \$	par heure du 1 septembre au 30 avril (terrain complet)
	72,00 \$	par heure du 1 septembre au 30 avril (demi-terrain)
	77,00 \$	par heure du 1 mai au 31 août (terrain complet)
	46,00 \$	par heure du 1 mai au 31 août (demi-terrain)
	0,90 \$	Soccer libre - Jeunes (17 ans et moins), étudiants (17-23 ans) et aînés (60 ans et plus)
	1,80 \$	Soccer libre - 18 à 59 ans
JUDO		
Complexe Multisport Promutuel (605, rue Notre-Dame Est)	26,00 \$	par heure
Location salle Judo en tatami (autre fonction)	21,00 \$	par heure
TAEKWONDO		
Complexe Multisport Promutuel (605, rue Notre-Dame Est)	31,00 \$	par heure
Location salle taekwondo en tatami (autre fonction)	26,00 \$	par heure
BOXE		
Complexe Multisport Promutuel (605, rue Notre-Dame Est)	31,00 \$	par heure

ANNEXE 3 - SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
GYMNASTIQUE			
Complexe Multisport Promutuel (605, rue Notre-Dame Est)		60,00 \$	par heure, sans les équipements de gymnastique
TERRAINS DE TENNIS EXTÉRIEURS			
Amitié (51, rue Dunant) - Capacité de 3		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
Bellevue (18, rue Jeanne-Mance) - Capacité de 3		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
Colonial (60, rue Arsène) - Capacité de 1		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
Mgr-Milot (25, rue Gagné) - Capacité de 3		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
De l'Île (29, rue Pépin) - Capacité de 3		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
De la Joie devient Ste-Famille (8, rue Saint-Denis) - Capacité de 3		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
Terre-des-Jeunes (20, rue des Nations) - Capacité de 3		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
Versailles (85, rue de Versailles) - Capacité de 3		6,20 \$	par heure par terrain de 8h à 23h
TERRAINS DE PICKELBALL EXTÉRIEURS			
Mgr-Milot (25, rue Gagné) - Capacité de 1		6,20 \$	par heure par terrain
De l'Île (29, rue Pépin) - Capacité de 1		6,20 \$	par heure par terrain
Ste-Famille (8, rue Saint-Denis) - Capacité de 2		6,20 \$	par heure par terrain
Parc Quesnel (129, rue du Curé-Larue) - 3 terrains lignés sur la patinoire		5,20 \$	par heure par terrain
TERRAINS DE DEK HOCKEY			
Pavillon Agri-Sports (400, boulevard Jutras Est)		39,00 \$	par heure de octobre à mars
TERRAINS DE BASKETBALL EXTÉRIEURS			
Amitié (50, rue Dunant)		10,30 \$	par heure de mai à octobre
Colonial (60, rue Arsène)		10,30 \$	par heure de mai à octobre
Goélands (919, rue des Pinsons)		10,30 \$	par heure de mai à octobre
TERRAINS DE BASKETBALL INTÉRIEURS			
Pavillon Agri-Sports (400, boulevard Jutras Est) - Capacité de 3		25,00 \$	par heure
		0,90 \$	location ballon enfant
		1,80 \$	location ballon adulte
TARIFICATION DE TOURNOIS/ÉVÈNEMENTS			
Pour tout contrat ayant plus de 31 h de réservation pour un même événement			20 % de rabais sur le total de la facture
CENTRE DE LOCATION DU RÉSERVOIR BEAUDET			
Pavillon du Réservoir-Beaudet (40, rue Garand) - Juin à septembre	7 casiers disponibles	- \$	espace et durée de rangement limités
	Cadenas	- \$	Gratuit
	Kayak simple incluant veste de sauvetage et accessoires	1,80 \$	pour 30 minutes
		3,60 \$	pour 1 heure
	Kayak double incluant veste de sauvetage et accessoires	3,60 \$	pour 30 minutes
		5,40 \$	pour 1 heure
	Kayak adapté avec roues amovibles et flotteurs (ne verse pas). Accompagnateur inclus. Lève-personne électrique disponible.	1,80 \$	pour 30 minutes
		3,60 \$	pour 1 heure
	Soucoupe flottante incluant veste de sauvetage et accessoires	1,80 \$	pour 30 minutes
		3,60 \$	pour 1 heure

ANNEXE 3 - SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
	Vélo régulier incluant casque de vélo, Possibilité d'ajout de siège pour bébé Gratuit	- \$	Citoyens: 1 jour max. Touristes : 3 jours max.
	Chariot de transport	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Girafe pour vélo incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
CENTRE DE LOCATION VÉLOGARE			
Vélogare du Grand Tronc (20, rue de Bigarré) - Mai à octobre	Vélo régulier incluant casque de vélo, Possibilité d'ajout de siège pour bébé	- \$	Citoyens: 1 jour max. Touristes: 3 jours max
	Cadenas	- \$	Gratuit
	Chariot de transport	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Girafe pour vélo incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Tricycle d'adulte incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Tricycle pour fauteuil roulant incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Vélo à main incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Vélo "Eztrainer" incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Vélo tandem côte à côte incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
	Vélo tandem régulier incluant casque de vélo	- \$	Dépôt de 10 \$ requis, 1 journée maximum
BIBLIOTHÈQUES			
Frais de retard		- \$	
Carte d'abonné		5,20 \$	Pour le remplacement d'une carte perdue ou mutilée
Photocopies	Format lettre (8½ – 11) - noir et blanc	0,10 \$	
	Format légal (8½ - 14) - noir et blanc	0,10 \$	
	Format Tabloïd (11-17) - noir et blanc	0,20 \$	
	Copies couleurs	0,70 \$	
Impression de documents	Format lettre (8½ – 11) - noir et blanc	0,10 \$	
	Format légal (8½ - 14) - noir et blanc	0,10 \$	
Prêt d'écouteur		1,80 \$	
Prête entre bibliothèques	Prêt intrant	- \$	Tout montant exigé par la bibliothèque prêteuse
	Prêt extrant	- \$	Gratuit pour les abonnés
Document endommagé		- \$	Coût de remplacement ou de reliure (minimum 5\$)
Document perdu		- \$	Coût de remplacement + frais d'administration de 5\$ (non remboursable)
Utilisation du numériseur		- \$	Maximum de 15 minutes d'utilisation par jour et par bibliothèque
Utilisation d'Internet, de bases de données ou de logiciels		- \$	Gratuit pour tous
TAXE DE NON-RÉSIDENT			
Inscription d'un non-résident à une activité, un cours ou un atelier (camp de sélection inclus)		412,00 \$	par saison ou par session en plus du coût d'inscription
Inscription d'un non-résident à un camp de jour, camp estival ou un camp de perfectionnement		412,00 \$	par période en plus du coût d'inscription
Achat d'une carte d'abonnement par un non-résident		412,00 \$	par abonnement en plus du coût de l'abonnement
Réservation d'un plateau ponctuel par un non-résident		- \$	en plus du coût de la réservation
Contrat de réservation fixe par un non-résident		- \$	en plus du coût du contrat
Coût d'entrée à une activité par un non-résident		- \$	en plus du coût d'entrée

ANNEXE 3 - SERVICE DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SUITE)

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
RABAIS AVEC CARTE JEUNESSE		
Pavillon Agri-Sports - Badminton ou pickleball	2,10 \$	
Complexe Sportif Sani-Marc - hockey libre	2,10 \$	
TARIFS AVEC CARTE JEUNESSE		
Centre nautique au Réservoir Beaudet - location embarcation	1,00 \$	pour 30 minutes
	2,10 \$	pour 60 minutes
Complexe Sportif Sani-Marc - patinage libre	- \$	
Complexe Multisport Promutuel - soccer libre	- \$	

ANNEXE 4 – SERVICE DES FINANCES

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Chèque retourné et prélèvement préautorisé sans provision	36,00 \$	
Service de consultation en ligne du rôle d'évaluation foncière et de taxation		Selon les tarifs du portail de données immobilières de PG Solutions
Confirmation écrite du solde des taxes	123,00 \$	
Photocopie	1,00 \$	
Réimpression d'un compte de taxes	5,20 \$	Gratuit pour les nouveaux propriétaires
Demande de révision d'évaluation	77,00 \$	99 999 \$ et moins
	77,00 \$	Entre 100 000 \$ et 249 999 \$
	77,00 \$	Entre 250 000 \$ et 499 999 \$
	309,00 \$	Entre 500 000 \$ et 999 999 \$
	309,00 \$	Entre 1 000 000 \$ et 1 999 999 \$
	515,00 \$	Entre 2 000 000 \$ et 4 999 999 \$
	1 030,00 \$	5 000 000 \$ et plus

ANNEXE 5 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Autopompe #211	639,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	426,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	213,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Autopompe #221	499,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	333,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	166,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Autopompe #231	499,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	333,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	166,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Autopompe-citerne #6211	629,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	419,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	210,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Autopompe-citerne #6221	643,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	429,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	214,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Véhicule d'élévation #311	1 130,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	755,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	378,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Véhicule d'élévation #411	1 160,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	773,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	386,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Poste de commandement #511	618,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	412,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	206,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Désincarcération #211	639,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	426,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	213,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Désincarcération #611	510,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	340,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	170,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Désincarcération #811	464,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
	309,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
	155,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)

ANNEXE 5 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
Désincarcération #911		155,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
		103,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
		52,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Traîneau / VTT #1211	Hors MRC d'Arthabaska	773,00 \$	pour 3 heures (incluant l'opérateur)
		130,00 \$	par heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
Zodiac #1511		206,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
		137,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
		69,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Remorque feu d'herbe #1811		386,00 \$	1re heure
		258,00 \$	Heure supplémentaire
		129,00 \$	1/3 du coût *
Remorque fespace clos #1911		2 060,00 \$	1re heure
		1 370,00 \$	Heure supplémentaire
		687,00 \$	1/3 du coût *
Pompe portative #509		103,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
		69,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
		34,00 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Déecteur de gaz #900		52,00 \$	1re heure (incluant l'opérateur)
		34,00 \$	Heure supplémentaire (incluant l'opérateur)
		17,20 \$	1/3 du coût * (Incluant l'opérateur)
Demande des assureurs pour obtenir un rapport d'intervention		16,75 \$	par rapport (indexé au 1er avril chaque année)
2e alarme non fondée et chacune subséquente à l'intérieur de 6 mois		103,00 \$	
Lavage des habits de combat (bunker)		36,00 \$	par habit
Location de la machine à pression		103,00 \$	par jour
Location de salle de classe		103,00 \$	par jour
Réparation de tuyaux		36,00 \$	par tuyau (raccord et test inclus), selon convention en vigueur
CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION			
Programme pompier 1	Section 1	2 370,00 \$	
	Section 2	2 075,00 \$	
	Section 3 et certification	2 565,00 \$	
Programme pompier 2		4 250,00 \$	
Programme Désincarcération		1 257,00 \$	
Programme Opérateur d'autopompe		1 900,00 \$	
Programme Opérateur de véhicule d'élévation		2 390,00 \$	

ANNEXE 5 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SUITE)

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Autosauvetage hors programme	386,00 \$	
MDO (matières dangereuses opérations) hors programme	2 055,00 \$	42 heures
	1 480,00 \$	30 heures
Certification Pompier 1 seulement	340,00 \$	30 heures
Certification MDO seulement	299,00 \$	
Exercice au centre de simulation	243,00 \$	Tarif par candidat
Formation – Perfectionnement	83,00 \$	Tarif par candidat + frais du formateur
RCCI (recherche cause et circonstance incendie)		Tarif horaire de l'officier plus dépenses applicables (déplacement, repas, etc.)

* Lorsque le véhicule est annulé en route ou en arrivant sur les lieux d'une intervention, il est facturé à 1/3 du tarif horaire incluant l'opérateur du véhicule pour la période visée. Le personnel est payé pour le minimum d'heures selon les dispositions des ententes ou conventions en vigueur pour chaque municipalité.

Note:

Tous les tarifs des programmes du Centre régional de formation sont soumis selon la convention collective en vigueur.

Lorsque le véhicule est annulé avant le départ de la caserne, aucune tarification pour le véhicule n'est applicable. Le personnel est payé pour le minimum d'heures selon les dispositions des ententes ou conventions en vigueur pour chaque municipalité.

Les véhicules sont facturés du début de l'appel requérant le véhicule et jusqu'au moment où il quitte le lieu de l'intervention. La tarification inclut l'opérateur du véhicule pour le temps mentionné. Le temps du personnel excédentaire est facturé jusqu'à la remise normale du véhicule en fonction.

ANNEXE 6 - SERVICE JURIDIQUE

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Mise en demeure ou avis par poste certifiée	20,00 \$	
Mise en demeure ou avis par huissier de justice		Coût réel (selon le tarif des honoraires du huissier de justice)
Copie des plans de bâtiments		Coût réel
Frais de levée de sanction pour une autre cour	15,00 \$	

ANNEXE 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Main-d'œuvre - Opérateur	52,00 \$	Taux régulier
	70,00 \$	Taux 150%
	93,00 \$	Taux 200%
Main-d'œuvre - Journalier	46,00 \$	Taux régulier
	62,00 \$	Taux 150%
	82,00 \$	Taux 200%
Main-d'œuvre - Contremaître	67,00 \$	Taux régulier
	85,00 \$	Taux 150%
	113,00 \$	Taux 200%
Balai aspirateur	149,00 \$	
Balai de rue sur chargeur	124,00 \$	
Balai mécanique	5,20 \$	
Bombardier	52,00 \$	
Caméra (camion)	52,00 \$	
Camion 2 essieux (6 roues)	36,00 \$	
Camion 3 essieux (10 roues)	52,00 \$	
Camion (épandeur abrasif)	77,00 \$	
Camion (vide-puisard) siphon	139,00 \$	
Camion à grue articulée (<i>boom truck</i>)	67,00 \$	
Camion combiné (tank à eau)	155,00 \$	
Camion de service (égout, aqueduc, signalisation)	52,00 \$	
Camionnette	21,00 \$	
Chargeur sur roues	103,00 \$	
Chariot élévateur	26,00 \$	
Compresseur	52,00 \$	
Détecteur de fuites (camion)	52,00 \$	
Équipement chloration (camion)	52,00 \$	
Laveuse à pression (camion)	52,00 \$	
Localisateur de conduite (camion)	52,00 \$	
Machine peinture	21,00 \$	
Mini pelle sur chenille	62,00 \$	
Nacelle, remorque et camion	52,00 \$	

ANNEXE 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
Niveleuse (<i>grader</i>)		129,00 \$	
Pelle sur roues		129,00 \$	
Pelle + marteau hydraulique		180,00 \$	
Pompe à boue 4"		26,00 \$	
Pompe à eau 2"		21,00 \$	
Rétrocaveuse (pépine)		77,00 \$	
Rouleau compacteur		41,00 \$	
Souffleuse et chargeuse		258,00 \$	
Tracteur (tondeuse)		10,30 \$	
Perçage d'aqueduc Diamètre :	20 mm (3/4 ")	26,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	25 mm (1")	26,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	38 mm (1 1/2")	31,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	50 mm (2")	36,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	150 mm (6")	103,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	200 mm (8")	129,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
Perçage d'égout Diamètre :	100 mm (4")	36,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	150 mm (6")	46,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	200 mm (8")	57,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	(10")	67,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
Frais de transport (camionnette)		0,50 \$	Plus main-d'œuvre
Dépôt à neige (1,70 \$/m3)	Camion 2 essieux 6 roues	17,50 \$	par voyage
	Camion 3 essieux 10 roues	24,00 \$	par voyage
	Camion 4 essieux 12 roues	33,00 \$	par voyage
	Semi-remorque	43,00 \$	par voyage
Tourbe		0,40 \$	par pied carré (fournitures seulement)
Ouverture d'entrée d'eau		30,00 \$	
Fermeture d'entrée d'eau		30,00 \$	
Localisation d'entrée d'eau		30,00 \$	

ANNEXE 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
Branchements de services	Zone industrielle	8 000,00 \$	*Si traverse emprise du MTQ : coût réel + 5 % d'administration
	Zone commerciale	4 000,00 \$	*Si travaux du 15 novembre au 1er mai coût supplémentaire pour gel et asphalte
	Zone résidentielle	4 000,00 \$	
Asphalte		98,00 \$	par tonne métrique (plus préparation et mise en place)
Bris aux lampadaires de rue ou feux circulation		108,00 \$	par heure électricien (plus pièces)
Prêt de barricades		- \$	Pas de prêt ou gratuit aux organismes
Prêt de signalisation		- \$	Pas de prêt ou gratuit aux organismes
Réfection d'une section de bordure à la demande du propriétaire		129,00 \$	par ml
Réfection de trottoir à la demande du propriétaire		309,00 \$	par ml
		283,00 \$	par ml
Sciage de béton ou d'asphalte sans armature		10,30 \$	par mètre linéaire
Sciage de bordure de béton		82,00 \$	par ml, minimum de 500\$
Frais d'ouverture ou de fermeture d'une borne-fontaine		200,00 \$	Interdit sauf pour essai débit/pression
Nettoyage d'un branchement d'aqueduc par pression		- \$	Plombier avec propriétaire
Terre végétale		26,00 \$	par mètre cube
		180,00 \$	par voyage
Béton-ciment		242,00 \$	par mètre cube (plus préparation et mise en place)
Sable		6,20 \$	par tonne pareil
Criblure (0-¼")		15,20 \$	par tonne
		21,00 \$	par tonne
Abrasif		22,00 \$	par tonne
		34,00 \$	par tonne
Pierre nette (¾")		19,60 \$	par tonne
		25,00 \$	par tonne
Pierre (2-4")		19,10 \$	par tonne
		25,00 \$	par tonne
Pierre (4-8")		19,10 \$	par tonne
		25,00 \$	par tonne
Pierre dynamitée		14,20 \$	par tonne
		20,00 \$	par tonne
Pierre classe A (0-¾")		17,30 \$	par tonne
		23,00 \$	par tonne

ANNEXE 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

DESCRIPTION	TARIFS 2024	REMARQUES
Pierre classe A (0-2¼")	16,50 \$	par tonne
	22,00 \$	par tonne
Pierre classe B (0-¾")	15,70 \$	par tonne
	22,00 \$	par tonne
Vérification ou déblocage de raccordement d'égout	- \$	Plombier avec propriétaire
Stationnement sur rue	0,87 \$	Dans le cas de la tarification
Stationnement public	0,87 \$	par heure, tarification maximale de 7,17 \$ la journée
Remorquage de véhicule	21,00 \$	Plus coût réel
Recherche de boîtier de service non protégé lors de la construction	129,00 \$	Plus machinerie
Remplacement de boîtier de service suite à des travaux	77,00 \$	Plus main-d'œuvre et machinerie
Compteur 5/8" x 3/4" M 25	247,00 \$	Prix unitaire
Compteur 3/4" x 3/4" M 35	288,00 \$	Prix unitaire
Compteur 1" M 55	381,00 \$	Prix unitaire
Compteur 1 1/2" M 120	942,00 \$	Prix unitaire
Compteur 2" M 170	1 290,00 \$	Prix unitaire
Compteur 3" M 2000	4 330,00 \$	Prix unitaire
Compteur 4" M 2000	4 530,00 \$	Prix unitaire
Compteur 6" M 2000	5 100,00 \$	Prix unitaire
Connecteur mâle et antenne itron	144,00 \$	Prix unitaire
Borne de recharge (2x) (niveau 2) Réservoir Beaudet / stationnement De Bigarré	1,00 \$	par heure (Ce tarif est valide jusqu'au 31 mai 2023 si la Ville opte pour une augmentation, par tranche de 0,25 \$, et ce, jusqu'à concurrence de 3 \$ maximum. Toute augmentation doit être signalée à Hydro-Québec entre le 20 avril 2023 et le 19 mai 2023 pour qu'elle soit effective au 1er juin 2023)

ANNEXE 8 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION		TARIFS 2024	REMARQUES
Permis de stationnement pour travailleur mensuel		27,00 \$	
Permis de stationnement pour travailleur annuel		212,00 \$	
Permis de stationnement pour travailleur à tarif réduit mensuel		10,60 \$	Applicable pour les salariés dont le taux horaire est inférieur au salaire minimum + 2,50\$ sur présentation d'un talon de paie
Permis de stationnement pour travailleur à tarif réduit annuel		127,00 \$	Applicable pour les salariés dont le taux horaire est inférieur au salaire minimum + 2,50\$ sur présentation d'un talon de paie
Permis de stationnement pour résident annuel		166,00 \$	
Permis de stationnement pour résident mensuel		28,00 \$	
Permis de stationnement sur rues		52,00 \$	le premier permis seulement est gratuit
Location case de stationnement	Pour accès au débarcadère	155,00 \$	
	Pour aménagement d'une terrasse	309,00 \$	
Taxibus	Prix par déplacement	Gratuit	par déplacement (5 ans et moins (accompagné d'un adulte))
		4,00 \$	par déplacement (6 à 17 ans)
		5,00 \$	par déplacement (18 à 64 ans)
		4,00 \$	par déplacement (65 ans et +)
		4,00 \$	par déplacement (Étudiants de 18 ans et plus (sur présentation de carte))
	Livret de coupons prépayés	40,00 \$	par livret de 10 déplacements (6 à 17 ans)
		50,00 \$	par livret de 10 déplacements (18 à 64 ans)
		40,00 \$	par livret de 10 déplacements (65 ans et +)
		40,00 \$	par livret de 10 déplacements (Étudiants de 18 ans et plus (sur présentation de carte))
	Laissez-passer mensuels	90,00 \$	par laissez-passer mensuel (6 à 17 ans)
		120,00 \$	par laissez-passer mensuel (18 à 64 ans)
		90,00 \$	par laissez-passer mensuel (65 ans et +)
		90,00 \$	par laissez-passer mensuel (Étudiants de 18 ans et plus (sur présentation de carte))